Document generated on 10/11/2024 10:13 p.m.

Revue québécoise de linguistique

Loi de position?

Yves-Charles Morin

Volume 17, Number 1, 1988

Psychomécanique du langage

URI: https://id.erudit.org/iderudit/602622ar
DOI: https://doi.org/10.7202/602622ar

See table of contents

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (print)
1705-4591 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Morin, Y.-C. (1988). Loi de position? *Revue québécoise de linguistique*, *17*(1), 237–242. https://doi.org/10.7202/602622ar

Article abstract

The *loi de position* draws its strength from its lack of precision, its cursory concern for historical facts, and its appeal to future evolution to set aside recalcitrant data. Spence (1988) will nevertheless champion its cause in this journal. His argumentation, however, suffers from being based on numerous hasty—not to say false—generalizations. He will concede that vocalic length might have had some influence, but to much less an extent than he claims I proposed (Morin 1986). He presents a distorted view of my analysis; in particular, he imputes me the thesis that "vowel quality in modern French would derive from vocalic length in middle French"—which is so obviously false that he has no difficulty in falsifying it.

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal, 1988

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

LOI DE POSITION ?

Yves-Charles Morin

1. Comme je l'ai montré précédemment (Morin 1986), la «loi de position» tire sa plus grande force de son imprécision et des restrictions arbitraires qui y sont associées. Derrière la formulation simple qu'on lui donne souvent: «les voyelles françaises tendent à s'ouvrir en syllabe fermée et à se fermer en syllabe ouverte», se cache une multitude de réalités. Elle ne s'applique en fait qu'à un sous-ensemble plus ou moins fixe de voyelles. Le contexte peut faire intervenir, par exemple une position préconsonantique au lieu d'une syllabe fermée. Elle peut être bloquée plus ou moins arbitrairement devant certaines consonnes spécifiques, que l'on qualifie alors tautologiquement de «fermantes» (ainsi, selon Fouché (1935), [s] était initialement fermant, une propriété qu'il perdrait ensuite). Sa période de validité peut couvrir une période qui va du 12e siècle à un futur plus ou moins lointain, dans lequel disparaîtront toutes les autres exceptions.[1]

En même temps, sa restriction aux «voyelles françaises» limite considérablement sa valeur explicative; ce qui ne serait pas le cas si l'ouverture et la fermeture des voyelles dans les contextes syllabiques qu'elle mentionne étaient un phénomène récurrent dans l'histoire des langues ou prévisible dans un modèle spécifique (articulatoire ou autre).

---

1. Cette réplique à Spence (1988) est nécessairement limitée. L'absence de commentaire sur certains points spécifiques ne présuppose pas nécessairement l'absence de divergence. En particulier, je suis en désaccord sur un certain nombre d'affirmations, par exemple que la voyelle de *(il) veut* était brève en moyen français (§3.4), que l'état du vocalisme du français québécois correspond parfaitement à celui que prédit la loi (§5.1), ou que les premières voyelles qui semblent avoir été atteintes par l'abandon des oppositions de durée aient été celles qui se trouvaient en position finale absolue (§5.5).

2. Malgré la diversité des interprétations, la durée vocalique n'est *jamais* un des paramètres pris en considération dans la formulation des lois de position, ce qui implique que les voyelles longues ou brèves devraient avoir tendance à évoluer en français de la même façon dans les mêmes environnements.

Cette hypothèse est d'autant plus surprenante que l'on a noté depuis longtemps que les changements de timbre des voyelles dans les langues du monde sont souvent étroitement conditionnés par la durée vocalique (Straka 1959:282, Labov 1981:299).

J'ai montré que cette hypothèse ne valait pas non plus pour le français, et que la durée a aussi joué un rôle important dans l'évolution du système vocalique. Ainsi le [ɔ̄] ouvert long du mfr. devient-il [ō] fermé, aussi bien en syllabe ouverte comme dans *impôt* [ɛ̃pɔ̄t] > [ɛ̃pō] qu'en syllabe fermée comme dans *côte* [kɔ̄tə] > [kōt]. Le [ɔ̌] ouvert bref, par contre, reste longtemps ouvert, aussi bien en syllabe ouverte comme dans *sot* [sɔ̌t] > [sɔ̌], qu'en syllabe fermée comme dans *sotte* [sɔ̌tə] > [sɔ̌t]. Ce n'est qu'au cours du 19e siècle que par un mécanisme complexe d'analogie puis de généralisation que [ɔ̌] en finale de mot finit par se fermer (cf. Morin, Langlois et Varin 1986); mécanisme qui épargne souvent l'adverbe invariable *trop* [trɔ] à la pause, comme c'est le cas dans le parler de 17% des témoins de l'enquête de Martinet et Walter (1973).

3. La formulation de la loi de position dans la défense qu'en fait ici Spence (1988), reste tout aussi imprécise qu'auparavant. Bien que définie en terme de syllabe ouverte ou fermée (§1.1), elle vaudrait pour les français méridionaux (§5.3) où les voyelles accentuées sont régulièrement ouvertes en syllabe ouverte lorsqu'elles sont suivies de consonne, comme dans *côte* [kɔ́tə]. Elle s'applique probablement aux voyelles hautes du picard amiénois (§5.3) mais probablement pas à celles du français méridional ou parisien. On ne sait pas à partir de quand elle se serait manifestée, etc.

On observe cependant deux innovations: (1) la prise en compte — dans une certaine mesure — de la durée vocalique et (2) la généralisation de la loi de position à *tous* les parlers français.

4. L'influence de la durée vocalique se manifeste dans «l'hypothèse que la réorganisation qui a produit un système vocalique méridional ou autre conforme à la

loi de position constitue un stade avancé d'un processus qui a comme *un de ses principaux moteurs l'affaiblissement des oppositions quantitatives.*» (§5.4) [c'est moi qui souligne].

Cette hypothèse voit donc dans la perte des oppositions de durée un des principaux facteurs favorables au développement d'un système vocalique conforme à la loi de position, ou, plus simplement, la loi de position est fortement favorisée par la perte des oppositions de durée. À la limite, la loi de position ne s'appliquerait pas (ou très mal) tant que le français conserve des oppositions fonctionnelles de durée, c'est-à-dire, pas avant le 19e siècle pour le français central.

5. L'hypothèse que «l'évolution [en conformité avec la loi de position] est dans le même sens dans *tous* les parlers français» (§5.5) est une heureuse innovation qui augmente la portée explicative de la loi en lui donnant une dimension un peu plus universelle, mais que les données disponibles sur les différents parlers français permettent de réfuter facilement. Nombreux sont les dialectes du français où les voyelles finales de mot se sont ouvertes. C'est le cas du gallo (Morin 1986: 220, note 15) pour la voyelle brève [ĕ]. C'est aussi le cas dans certains parlers franco-canadiens — parlers qui ne connaissent pas d'opposition de durée à la finale absolue — où la voyelle [ɛ] est passée à [a] en finale de mot, par exemple *français* [frɑ̃sa], mais non devant la consonne (ouvrante?) [z] comme dans *française* [frɑ̃sɛ̃z],[2] et plus généralement devant une consonne quelconque, par exemple *(du) lait* [la], *(elle) allaite* [alɛt].

6. L'adoption de la loi de position comme modèle explicatif a eu des conséquences néfastes pour l'étude rigoureuse de l'évolution historique du système vocalique français. Cette loi aurait substitué à «l'ancien principe étymologique qui réglait la qualité des voyelles au moyen âge [...] un principe phonétique (sic) qui consiste en une répartition mécanique des timbres ouverts et fermés des voyelles E, O et Œ selon leur position dans le mot» (Straka 1981: 203). On abandonne ainsi la démarche scientifique normale qui consiste à examiner l'évolution spécifique de chaque voyelle ou diphtongue pour regrouper sous le même dénominateur des sons en

---

2. Le [ɛ̃] long est souvent réalisé [ɛi̯] ou [ai̯], mais s'oppose au [ɑ̃] long de *base*, par exemple, qui a les réalisations [au̯] ou [ɑu̯].

fonction de leurs convergences possibles en français moderne: E pour [e,ɛ,ai̯,ɛi̯] du moyen français, O pour [ɔ,au̯,eau̯] et Œ pour des sons dont il est d'ailleurs difficile d'établir la qualité.

On voit un bon exemple de cet abus dans l'analyse que fait Spence des sons correspondant aux terminaisons graphiques *-ai* du français moderne (§§2.3 et 2.4) comme dans *serai* ou *quai*. Que peut-on déduire de l'observation qu'elles se prononcent tantôt [ɛ] et tantôt [e]? Rien, si l'on ne connaît pas la source historique de ces sons. On ne peut surtout pas dire que «l'opposition /e/~/ɛ/ est plus ou moins neutralisée» si l'on entend par là un changement historique. Il se trouve que cette variabilité existait déjà en moyen français, où cette terminaison avait déjà deux prononciations concurrentes [e] et [ɛi̯]. La situation moderne n'est pas qualitativement différente, si ce n'est que [ɛi̯] est devenu [ɛ]. Rien, en tous cas, qui permette de voir là l'effet d'une quelconque loi de position.

Même observation pour la variabilité [e]~[ɛ] dans *cahier* [kaje]~[kajɛ]. Si la voyelle originale était [ɛ], alors l'évolution suggérée par cette variation serait conforme à la loi de position, mais constituerait un contre-exemple si elle était [e]. On sait aussi que *filé, civé, fossé* avec [e] final sont devenus *filet, civet* en français central et souvent *fosset* [fosɛ] en franco-canadien; des exemples qui seraient autant de contre-exemples à la loi de position.

En réalité, on ne peut tirer grand argument de quelques exemples isolés comme ceux-ci (même s'ils font le délice des linguistes intéressés par la variation). On peut n'y voir qu'un «changement de terminaison» morphologique. Pour que le changement soit phonétique, il faudrait qu'il soit plus général que cela (il ne faut pas oublier que des ouvrages comme ceux de Martinet (1971) ou Martinet et Walter (1973) qui examinent prioritairement les mots où l'usage est variable et ignorent la grande masse de ceux pour lesquels la prononciation est uniforme, ne donnent pas nécessairement une image d'une évolution *phonétique* en cours).

7. C'est probablement aussi parce qu'il ne tient pas compte, dans sa réflexion sur le changement historique, des systèmes vocaliques antérieurs que Spence (§1.1) me fait dire que «la qualité des voyelles contemporaines se rattacherait plutôt à leur longueur en français moyen», alors que la formulation la plus proche que l'on puisse trouver dans mon texte est «les *changements* de timbre des voyelles dans l'*histoire* du

français dépendent beaucoup plus de leur longueur (en moyen français) que de leur position dans le mot.» (Morin 1986: 201, l'emphase n'est pas dans l'original).

Il en résulte bien sûr que si les voyelles [e] et [ɛ] étaient distinctes en moyen français et qu'elles n'ont pas *changé* de timbre (au moins suffisamment peu pour que les deux voyelles ne se confondent pas, cf. Morin 1986: 219-220), alors on s'attent à ce qu'elles soient encore distinctes en français moderne. Il en résulte aussi que je n'ai jamais pensé une seconde que la distribution de [e] et [ɛ] en français moderne puisse correspondre à des différences historiques de durée — comme se l'imagine Spence (§2.2), pas plus d'ailleurs que la distribution de [i] et [u], par exemple.

8. Pour conclure, je répéterai que la loi de position tire sa force de son imprécision, de son refus d'examiner avec rigueur les faits du passé, et de son recours au futur pour les cas les plus récalcitrants.[3] Dans la mesure où elle admet que les changements de timbre dans l'histoire du français sont indépendants de la longueur vocalique, elle est éminemment suspecte, compte tenu des tendances inverses que l'on observe dans les langues du monde.

Yves-Charles Morin
Université de Montréal

3. On peut noter, cependant, une tendance à prononcer [œ] en finale de mot — en contradiction avec le futur de la loi de position — les anciens [ə] accentués, par exemple dans *ouvre-le* [uvrœlœ́], et récemment dans certains titres féminisés, par exemple *une auteure* [ynotœrœ́].

Références

FOUCHÉ, Pierre (1935) «L'évolution phonétique du français du 16e siècle à nos jours» dans *Où en sont les études de français*, Albert Dauzat (dir.), Bibliothèque du «français moderne», Paris, pp. 35-54.

LABOV, William (1981) «Resolving the neogrammarian controversy» dans *Language*, volume 57, pp. 267-308.

MARTINET, André (1971) *La prononciation du français contemporain*, 2e éd., Genève, Droz.

MARTINET, André et Henriette Walter (1973) *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*, Paris, France-Expansion.

MORIN, Yves-Charles (1986) «La loi de position ou de l'explication en phonologie historique» dans *La Revue québécoise de linguistique*, volume 15, n°2, pp. 199-232.

MORIN, Yves-Charles, Marie-Claude Langlois et Marie-Ève Varin (1986) «Tensing of word-final [ɔ] to [o] in French: The phonologization of a morphophonological rule», à paraître dans *Romance. Philology*.

SPENCE, Nicol C.W. (1988) «Loi de position ou durée vocalique?» dans *La Revue québécoise de linguistique*, volume 17, n°1.

STRAKA, Georges (1959) «Durée et timbre vocalique, observations de phonétique générale, appliquée à la phonétique historique des langues romanes» dans *Zeitschrift für Phonetik und allgemeine Sprachwissenschaft*, volume 12, pp. 276-300 [(1979) *Les sons et les mots*, Paris, Klincksieck, pp. 167-191].

STRAKA, Georges (1981) «Sur la formation de la prononciation française d'aujourd'hui» dans *Travaux de linguistique et de littérature*, vol. 19, n° 1, pp. 161-248.